

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-17/B-00130  
**Propriétaire(s) :** Nadeem Abbas  
**Emplacement :** 1022, avenue Maitland  
**Quartier :** 8 - Collège  
**Description officielle :** partie du lot 28, plan enr. 312  
**Zonage :** R2  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Le propriétaire souhaite établir une servitude/emprise sur une partie de son bien-fonds au bénéfice du propriétaire du 1018, avenue Maitland aux fins d'accès à l'arrière de la propriété, y compris le stationnement. La demande indique qu'il est prévu enlever la haie bordant le côté nord de la propriété située au 1022, avenue Maitland.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une concession de servitude/emprise.

La servitude/emprise est représentée par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Elle aura une façade de 3,5 mètres sur l'avenue Maitland, une profondeur de 37,55 mètres et une superficie de 18,77 mètres carrés.

Le terrain conservé est représenté par la partie du lot 28 sur le plan 312. Il aura une façade de 18,8 mètres sur l'avenue Maitland Sud, une profondeur de 37,54 mètres et une superficie de 705,75 mètres carrés. Une maison isolée et une remise occupent cette parcelle située au 1022, avenue Maitland.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.